

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REALMONT

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 081-218102226-20230412-CM12042023D10-DE

Séance ordinaire du 12 avril 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Pour : 22 Contre :

Abstentions : 0

Date de convocation :

05 avril 2023

Date d'affichage

13 avril 2023

Réf. : CM12042023D10

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Henri VIAULES Maire.

Présents : Messieurs ALIBERT, BOYER, CELARIES, CLERGUE, LOPEZ, MONSARRAT, POUJOL, THIERY, VIAULES, Mesdames BARTHE DE LA OSA, COUTOULY, HOULES, LACROIX, MARAVAL, VELLY, VERDIER.

Représentés : Mesdames DE HARO (Verdier), CASTAN (Houles), GAULARD (Poujol), TRENTI (Lopes), Messieurs CANTALOUBE (Célariès), FAURÉ (Viaules),

Absents : Monsieur FABRE

Madame Françoise HOULES a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: CONTRAT « BOURGS CENTRES OCCITANIE » - AVENANT 2022 - 2028

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 novembre 2019 approuvant la validation du contrat cadre « Bourgs Centres » de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée.

Considérant l'engagement et la volonté de la Région en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs Centres, de l'accompagnement des communes concernées dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de valorisation et de développement d'un territoire.

Considérant que le contrat Bourgs Centres Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, la Commune de Réalmont, le Département du Tarn, la Communauté de communes Centre Tarn et le PETR de l'Albigeois et des Bastides.

Considérant que le contrat cadre a pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la Commune avec une démarche transversale de transition écologique et énergétique, que ce contrat permet de mobiliser des financements régionaux dans des domaines divers.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans la continuité des démarches entreprises sur la première génération des contrats Bourgs Centres Occitanie et en accord avec le projet de territoire la commune, la Communauté de communes Centre Tarn et le PETR de l'Albigeois et des Bastides ont conjointement sollicité un avenant au contrat cadre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** la volonté exprimée à continuer les démarches entreprises sur la première génération des contrats Bourgs Centre Occitanie.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant du dit contrat et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de cet avenant.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Henri VIAULES.

